

Coupes du Ternois
BGDC 3 - 2CV

Circuit de Croix-en-Ternois

Les 26 et 27 mai 2012.
Une organisation du

[Belgian Gentlemen Driver's Club](#)



Règlement particulier

Index

Chapitre I. Organisation

- Article 1. Définition de l'épreuve
- Article 2. Organisation.
- Article 3. Informations spécifiques à l'épreuve.
- Article 4. Officiels.
- Article 5. Timing de l'épreuve

Chapitre II. Conditions particulières de l'épreuve.

- Article 6. Pilotes.
- Article 7. Description des véhicules admis.
- Article 8. Laissez-passer - cartes de fonction.
- Article 9. Assurance.

Chapitre III. Déroulement de l'épreuve.

- Article 10. Essais - qualification
- Article 11. Grille de départ.
- Article 12. Procédure de départ.
- Article 13. Procédure d'intervention «Safety Cars».
- Article 14. Procédure «Code 60».
- Article 15. Divers.

Chapitre I. Organisation

Article 1. Définition de l'épreuve

«Coupes du Ternois» a le statut d'épreuve nationale OPEN et est composée :

D'une course BGDC de 240 minutes en deux manches de 120 minutes.

D'une course 2CV de 480 minutes en deux manches de 240 minutes

Article 2. Organisation.

L'épreuve sera organisée par le BGDC asbl, 42 Chaussée de Wavre à 1330 Rixensart, en conformité des prescriptions du RACB SPORT, des règlements sportifs et techniques spécifique des séries BGDC, 2CVRT ainsi que du présent règlement particulier.

De par leur engagement, tous les concurrents et pilotes s'engagent à respecter ces textes et à considérer le présent règlement comme faisant partie intégrante du règlement spécifique de leur challenge.

Article 3. Informations spécifiques à l'épreuve.

- 3.1. Nom de l'épreuve : Coupes du Ternois
- 3.2. Autorité Sportive Nationale : Royal Automobile Club of Belgium
RACB Sport
Rue d'Arlon - 53
B-1040 Bruxelles - Belgique
Téléphone : 32(0)2/287,09,11
Fax : 32(0)2/675,61,19
Mail : sport@racb.com
- 3.3. Promoteur et organisateur : BGDC asbl - N° d'entreprise 817,576,178
42 Chaussée de Wavre
B-1330 Rixensart - Belgique
Téléphone : 32(0)81/21,46,07
Fax : 32(0)81/21,55,81
Mail : circuit@bgdc.be ou anick.servais@laposte.net
- 3.4. Secrétariat et permanence : Jusqu'au vendredi 25 mai à 8h :
BGDC % Anick Servais
4 rue des Sarazins
B-5020 Champion
Téléphone : 32(0)81/21,46,07
Fax : 32(0)81/21,55,81
Mail : circuit@bgdc.be ou anick.servais@me.com
A partir du vendredi 25 mai à 8h :
GSM Anick Servais : 32(0)495/200,447
- 3.5. Date et lieu de l'épreuve : samedi 26 et dimanche 27 mai 2012
Circuit de Croix-en-Ternois
RN 39
F-62130 Croix-en-Ternois
- 3.6. Circuit : Circuit de Croix-en-Ternois
www.circuitdecroix.com
1900 m
Sens de la course : sens des aiguilles de la montre
- 3.7. Engagement :
Les formulaires d'engagements devront parvenir par voie postale au secrétariat de l'épreuve, par fax ou par mail avant le lundi 21 mai 2012 :
BGDC % Anick Servais
4 rue des Sarazins
B-5020 Champion
Fax : 32(0)81/21,55,81
Mail : anick.servais@me.com
- 3.8. Durée des courses : Voir timing en annexe

3.9. Durée du meeting :

Le meeting commence avec les vérifications sportives et techniques et se termine à l'expiration d'un des délais les plus tardifs suivants :

Délai de réclamation ou d'appel ou fin de l'audition

Fin des vérifications sportives et/ou techniques d'après épreuve entreprises en conformité avec le code

3.10. Horaires : voir timing en annexe

3.11. Vérifications sportives :

Voir timing en annexe

Lieu : local secrétariat, Bâtiment administratif du circuit, paddocks

Les demandes de dérogation justifiées pour obtenir un délai supplémentaire pour la présentation des vérifications sportives, techniques, essais et/ou briefing, doivent être adressées par mail au secrétariat de l'épreuve

(anick.servais@laposte.net) au plus tard le jeudi 24 mai à 20 heures et seront transmises au directeur de l'épreuve.

Toute demande de dérogation concernant l'admission d'un véhicule ne répondant pas au règlement technique de la série, ou toute demande de dérogation pour la participation d'un pilote possédant une licence supérieure à la licence C Circuit doit être transmise par mail au secrétariat de l'épreuve (anick.servais@laposte.net) au plus tard le lundi 21 mai à 20 heures et sera transmise au RACB Sport pour accord.

3.12. Vérifications techniques :

Voir timing en annexe

Lieu : stand N° 1

Demande de dérogation : voir article 3.11.

3.13. Tableau d'affichage : verrière de la cafétéria

3.14. Briefing :

Lieu : véranda de la cafétéria du circuit.

La présence des pilotes pendant toute la durée du briefing est obligatoire, ils signeront une liste de présence. Toute signature manquante sans dérogation du directeur de course sera sanctionnée d'une amende de 50,00 €.

Tout pilote n'ayant pu, pour des raisons de force majeure et/ou ayant prévenu de son absence, devra, avant d'accéder à la piste, se présenter à la Direction de Course pour recevoir le briefing de la part du Directeur de course

3.15. Podium :

La cérémonie des podiums est obligatoire pour tous les pilotes étant classés soit parmi les 3 premiers du classement général de chaque division et/ou parmi les 3 premiers de classe.

3.16. Parc Fermé : dans les paddocks

Article 4. Officiels.

1.1. Organisateur de l'épreuve :	Anick SERVAIS	lic. 1799
1.2. <u>Direction de course :</u>		
Directeur de course :	Guy DUPONT	lic. 1993
Directeur de course adjoint :	Antonio Da FONSECA Alain PRINGIERS	lic. 20111/101 lic. 1428
4.2. Secrétariat de l'épreuve :		
Secrétaire de meeting :	Elise POUILLION	lic. 2809
Secrétaire adjointe :	Emmanuelle FLAMMANG	lic. 3014
4.3. Observateur RACB Sport :	Francy RYS	lic.0375
4.4. Délégué technique :	Willy MARCHOUL	
4.5. Service Médical :	SSRB - Dr GUERISSE F.	lic. 2422
4.6. Service de Chronométrage :	Chronolux - M. BAUCHE	lic.
4.7. Commissaires de piste :	TBA	
4.8. Commissaires de stands :	CNCS	
4.9. Sécurité : Directeur de sécurité :	Bernard DELVENNE	lic. 2398
4.10. Relations Concurrents :	Michel De RUYDTS	lic. 2810
Adjoint :	Nicolas DUBOIS	lic. 3036
2CV :	Alain FREROTTE	lic. 2224
4.11. Commission Sécurité Circuit :	du circuit de Croix en Ternois	
4.12. Responsable Paddocks :	BGDC	

Article 5. Timing de l'épreuve

5.1. Timing général :

En annexe. Ce timing est informatif et peut être modifié, avec l'accord de l'observateur RACB, lors du meeting par la direction de course si nécessaire.

5.2. Ouverture des paddocks : à partir du vendredi 25 mai à 18h

5.3. Briefing des pilotes :

Lieu : véranda de la cafétéria

Série 2CV : samedi 26 mai à 9h30

Série BGDC : samedi 26 mai à 16h15

5.4. Essais chronométrés : voir timing annexe

5.5. Départ des épreuves : voir timing annexe

Chapitre II. Conditions particulières de l'épreuve.

Article 6. Pilotes.

Tous les concurrents et pilotes doivent être en conformité avec les dispositions prévues à l'annexe L du Code Sportif International 2012 émis par la FIA en ce qui concerne :

Leur licence

Le contrôle médical

Le casque et les vêtements de protection

Ces mêmes concurrents doivent être en conformité avec les dispositions prévues par le RACB pour les mêmes obligations.

Les licences doivent être valables pour l'année en cours et être de type Club ou C Circuit RACB pour les BGDC.

Les licences doivent être valables pour l'année en cours et être au moins du type approprié. Les pilotes ayant une licence d'une ASN étrangère sont obligés d'avoir une autorisation écrite de leurs ASN de tutelle conformément à l'article 18 du Code Sportif de la FIA 2012 pour participer à ce meeting.

Pour la série BGDC, ces pilotes doivent également demander une dérogation au RACB.

Les concurrents et pilotes ne doivent pas faire l'objet d'une suspension de licence.

Article 7. Description des véhicules admis.

Les véhicules doivent être en conformité avec les règlements techniques de la série à laquelle ils appartiennent.

Si un véhicule est impliqué dans un incident sur la piste entraînant un rapatriement, il est obligatoire de le faire contrôler par la commission technique du RACB avant de reprendre la piste.

Article 8. Laissez-passer - cartes de fonction.

Pour le meeting de Croix en Ternois, il n'y a pas de laissez-passer ni cartes de fonction.

Paddock 1 : BGDC

Paddock 2 : 2CV

Article 9. Assurance.

L'organisateur souscrira une assurance en conformité avec les dispositions de Loi en vigueur en la matière.

«Responsabilité Civile Organismes / Responsabilité Civile Automoteurs»

N° de l'assurance AXA 010,730,261,439

Chapitre III. Déroulement de l'épreuve.

Article 10. Essais - qualification

Les essais officiels chronométrés auront lieu suivant le timing en annexe.

Article 11. Grille de départ.

11.1. La grille de départ sera constituée par le résultat des qualifications.

11.2. La grille de départ sera effectuée sous la responsabilité du responsable des grilles de départ. Les concurrents et pilotes devront être prêts, à la sortie des paddocks 20 minutes avant l'heure de début de leur course.

11.3. L'accès à la piste sera fermé 5 minutes avant le début du tour de formation.

Article 12. Procédure de départ.

Le départ sera donné lancé pour les BGDC

12.1. Le signal de départ sera donné au moyen des feux lumineux de départ déclenchés par le Directeur de Course. A défaut, le départ sera donné au moyen du drapeau national.

12.2. Pendant le départ d'une course, le mur de signalisation devra être totalement libre de toute personne, à l'exception des officiels et commissaires de stands et de route, dûment autorisés, et qui auront tous reçu l'accréditation appropriée pour y exercer une fonction officielle. Cette interdiction est valable pour les deux premiers tours de chaque course ou manche.

12.3. Sur instruction des commissaires de grille de départ et de stands, les voitures quitteront les stands derrière le safety-car pour couvrir un tour de reconnaissance. Durant ce tour de reconnaissance, les voitures garderont leur position de grille de départ et ne pourront ni dépasser le safety-car, ni se dépasser (sauf si une voiture est retardée en quittant sa position de grille et que les voitures se trouvant derrière elle ne peuvent éviter de la dépasser sans retarder indûment le reste du plateau) sous peine de mise hors course. Les essais de départ, d'accélération en se laissant distancer sont interdits durant ce tour, sous peine de se voir infliger une pénalité «Drive Through».

12.4. A la fin du tour de reconnaissance, pour la série BGDC, le safety-car s'effacera et rentrera dans la voie des stands. Les voitures de tête continueront sur la piste à allure réduite jusqu'à la ligne de départ. Le Directeur de Course donnera le signal de départ en éteignant les feux rouges. Si un problème se produit lorsque les véhicules atteignent la ligne à la fin du tour de formation, le feu rouge restera allumé et les feux clignotants oranges seront aussi allumés. En même temps, le panneau «Extra Formation Lap» sera montré. (cfr article 29.3.8. Du règlement sportif du BGDC).

12.5. La sortie des stands sera fermée 5 minutes avant l'heure du départ.

Article 13. Procédure d'intervention «Safety Cars».

Voir règlement sportif BGDC 2011. Article 31.

Article 14. Procédure «Code 60».

Voir règlement sportif BGDC 2011, Article 31B.

Article 15. Divers.

15.1. Le nombre maximum de véhicules admis aux essais, et à la course est déterminé conformément à l'annexe O du règlement FIA. Toutefois, une dérogation peut être accordée par la Commission d'Homologation des Circuits, mais doit être approuvée par le RACB Sport. L'ordre de priorité pour les engagements sera celui de la date d'enregistrement des paiements des droits d'inscriptions.

15.2. La présentation des sanctions ou informations de la Direction de Course envers les pilotes au volant se fera à hauteur de la ligne de départ (passerelle de direction de course).

15.3. La vitesse maximale autorisée dans le pitlane sera de 60km/h.

15.4. Le Directeur de Course peut ordonner une procédure Safety Car ou Code 60 pour organiser le rapatriement aux stands d'un véhicule en panne le long du circuit par un véhicule d'intervention et ce jusqu'à 20 minutes de l'arrivée. Ce véhicule, une fois réparé, pourra reprendre part à l'épreuve.

15.5. Pour toutes les séries, le Directeur de Course, en consultation avec l'Observateur RACB, se réserve le droit d'infliger comme pénalité un «Drive Through» en lieu et place d'une autre pénalité prévue ou non au tableau des pénalités. Toute autre décision et/ou sanction sera laissée à l'appréciation du Directeur de Course, en consultation avec l'Observateur RACB.

15.6. Pour la série BGDC : Un arrêt de 3 minutes minimum est obligatoire lors de chaque tranche de 2 heures. Durant ce meeting, deux arrêts de ce type sont obligatoires. Ce temps d'arrêt sera contrôlé entre la boucle de chronométrage d'entrée et de sortie de la pitlane (3 minutes additionnées d'un drive Throught). Ces arrêts obligatoires doivent être effectués au plus tard 15 minutes avant la fin de l'épreuve. Le non-respect de ces arrêts entraînera la pénalité suivante : retrait de 2 tours au chronométrage en cas de non respect d'un arrêt, retrait 3 tours en cas de non respect des 2 arrêts.

15.7. Tout ravitaillement en carburant dans la série BGDC doit se faire selon le règlement général et technique BGDC, pendant un arrêt de 3 minutes tel que décrit dans l'article 15.6

15.8. Pour l'utilisation de moyens de communications, les concurrents doivent en faire la demande auprès de l'organisme de référence en France :

Site d'information de l'Autorité de régulation des télécommunications

7 Square Max Heymans

71730 Paris - Cedex 15

Tél : 0033 140477033

Fax : 0033 140477198

RESPECTEZ LES COMMISSAIRES, LES INTERVENANTS EN PISTE, ET SOYEZ «FAIR PLAY»

VISA RACB : CDTC-B12-C08 EN DATE DU 22/05/2012

Coupes du Ternois

Croix en Ternois, les 26 et 27 mai 2012

Contrôles techniques et administratifs :

samedi 26 mai :

2CV : 8h à 9h30

BGDC : 14h à 16h

Briefing :

samedi 26 mai

2CV : 9h30

BGDC : 16h15

Essais libres : samedi 26 mai

2CV : 9h à 10h

BGDC : 11h00 à 12h00

Essais qualificatifs :

2CV : 10h-11h

BGDC ; 17h15- 18h

Course

samedi 26 mai :

2CV : 13h - 17h

dimanche 27 mai :

BGDC 9h - 11h

2CV : 11h20 - 15h20

BGDC : 15h50 - 17h50

—